

RÉPUBLIQUE FRANCAISE	EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DÉPARTEMENT DU PAS DE CALAIS	
Arrondissement de BOULOGNE SUR MER	
Canton d'OUTREAU	
Commune d'Hesdin l'Abbé	Objet de la Délibération : Demande de subventions Aide à la voirie communale FARDA
	Séance du 12 juillet 2024

Date de la convocation : 05/07/2024	Nombre de conseillers en exercice : 19	Quorum : 10
Date d'affichage : 15/07/2024	Présents : 13	Représentés : 1
	Pour : 14	Abstention : 0
		Votants : 14
		Contre : 0

L'An deux mil vingt-quatre, le douze juillet à 20 Heures, le conseil municipal de la commune, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Thierry BENTZ, Maire.

PRESENTS : Tous les membres en exercice à l'exception de Mmes Marie-France DIDRY (pouvoir à Mme Dominique TREUNET), Caroline REGNAULT et Bélynda FOURNIER, absentes excusées, Mrs Dominique DESCAMPS et Jean-François DESOOMER, absents excusés, Mme Clémence WADOUX, absente

Secrétaire de séance : Bruno MALLEVAEY

Texte de la délibération

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que certains travaux de prévention contre les inondations sont impératifs et doivent être exécutés cette année, notamment rue du village, rue Magnier, rue de Brucquedal et sur le bas de l'avenue des rossignols.

Ces travaux sont estimés par devis à 65 810,00 € H.T. soit 78 972,00 € TTC.

Une subvention peut être accordée par le conseil départemental au titre de l'aide à la voirie communale FARDA 2024.

Il est proposé au Conseil Municipal d'approuver le plan de financement suivant :

Coût total des opérations 65 810,00 € H.T.

Ressources	Montant H.T.	Taux
Conseil Départemental	15 000,00	22,80%
Fonds propres	50 810,00	77,20%
Total des ressources	65 810,00	100,00%

Les crédits nécessaires à la réalisation de ces travaux sont prévus par décision modificative au budget de l'exercice en cours.

Envoyé en préfecture le 16/07/2024

Reçu en préfecture le 16/07/2024

Publié le



ID : 062-216204487-20240712-DLB_2024_03_06-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil :

- Confirme son accord sur la réalisation de ces travaux
- Autorise Monsieur le Maire à solliciter auprès du conseil départemental une subvention et à en demander le versement.

Fait en séance les jour, mois et an susdits
Pour extrait conforme,

#signature#